



ACADÉMIE DE NANCY-METZ

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Division des personnels Enseignant 2^e degré,
Éducation et psychologue

Chef de division
Corinne LAMBERT

Affaire suivie par DPE EPP
Fanny ARIES
Peggy GERARDIN

Courriel :
enseignants-stagiaires@ac-nancy-metz.fr

9 rue des Brice
Rond-Point Marguerite de Lorraine
CO 30013
54035 NANCY Cedex

Direction des Ressources Humaines

Nancy, 16 juin 2022

Le recteur de la région académique Grand Est
Recteur de l'académie de Nancy-Metz
Chancelier des universités de Lorraine

à

Mesdames et Messieurs les lauréats
des concours du second degré

Objet : Affectation en qualité de fonctionnaire stagiaire des lauréats des concours du second degré.

Référence : Note de service ministérielle du 7 avril 2022 parue au bulletin officiel n°15 du 14 avril 2022 relative à l'affectation en qualité de fonctionnaire stagiaire des lauréats des concours du second degré - rentrée 2022 (NOR : MENH2211141N)

La présente note de service rectorale définit les modalités d'affectation des lauréats des concours du second degré - rentrée 2022 - lors de la phase intra-académique.

1. Procédure d'affectation intra-académique

Les lauréats affectés dans l'académie de Nancy-Metz sont invités à participer aux opérations d'affectation intra-académique en se connectant à l'adresse suivante :

<https://portail.ac-nancy-metz.fr/ens-stag-voeux/>

Les vœux devront impérativement être saisis du **lundi 11 juillet à 14h au mercredi 13 juillet 2022 à minuit**.

Le lauréat classera par ordre de préférence les établissements qui lui seront proposés. Il est recommandé d'émettre autant de vœux que de postes proposés.

En cas d'absence de vœux ou de poste proposé non classé, le lauréat sera affecté en fonction des besoins académiques.

Les pièces justificatives pour l'académie, définies dans **l'annexe F de la note de service citée en référence « pièces justificatives à adresser au rectorat d'affectation dès connaissance des résultats d'affectation »**, devront parvenir sous format dématérialisé, au plus tard le mercredi 13 juillet à l'adresse :

enseignants-stagiaires@ac-nancy-metz.fr

Si vous souhaitez porter à notre connaissance des informations particulières concernant votre situation personnelle telle qu'une reconnaissance de travailleur handicapé et nécessitant l'avis du médecin conseiller technique, vous devrez nous fournir les pièces justificatives, impérativement avant le mercredi 13 juillet 2022 et les transmettre à l'adresse suivante :

enseignants-stagiaires@ac-nancy-metz.fr

Les résultats d'affectation seront communiqués par courriel, à l'adresse électronique indiquée lors de votre inscription au concours, au plus tard le **vendredi 22 juillet 2022**.

2. Prise en charge administrative et financière

Les pièces mentionnées à l'annexe G « pièces à transmettre à l'académie d'affectation pour la prise en charge financière » sont à retourner dûment complétés **et impérativement avant le 31 août 2022** à l'adresse postale :

Rectorat de Nancy-Metz / DPE
9 rue des Brice
Rond-Point Marguerite de Lorraine
CO 30013
54035 NANCY Cedex

A défaut de disposer de ces pièces, vous ne pourrez pas percevoir votre rémunération du mois de septembre.

Le dossier de classement (annexe 2) accompagné des pièces justificatives que vous jugerez nécessaires seront à retourner par voie postale avant le **20 septembre 2022**.

Un dispositif d'aide et de conseil est mis en place du 29 juin au 22 juillet 2022, à l'adresse suivante enseignants-stagiaires@ac-nancy-metz.fr

Pour le recteur,
Pour la secrétaire générale d'académie,
Par délégation,
Le secrétaire général adjoint,
Directeur des ressources humaines,


Laurent SEYER

Annexe 1 : annexe G du bulletin officiel n°15 du 14-4-2022

Annexe 2 : annexe F du bulletin officiel n°15 du 14-4-2022

Annexe 2 : dossier de reclassement